

**M. Scott:** Monsieur l'Orateur, j'ai déjà posé cette question au gouvernement en février 1975 et en juillet 1975 également et j'ai obtenu une réponse à peu près similaire. Peut-être devrais-je adresser cette question au ministre d'État à la petite entreprise, mais je vais la poser également au ministre de l'Industrie et du Commerce. Je sais, comme nous le savons tous d'ailleurs, que les petits détaillants sont acculés à la faillite à tout coup. Le ministre pourrait-il nous dire si son ministère entend intervenir pour que les petits détaillants indépendants ne soient pas encore absorbés par les grandes chaînes?

● (1502)

**M. Horner:** Monsieur l'Orateur, nous sommes en contact étroit avec les petits détaillants indépendants afin de les aider, car la mise en marché de l'essence est de la compétence des provinces.

\* \* \*

### LES POSTES

#### LES CIRCUITS POSTAUX DANS LES NOUVELLES BANLIEUES

**M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Postes. Depuis trois ans, les députés de tous les grands centres urbains tâchent d'obtenir des circuits postaux dans les nouvelles banlieues de leurs villes. Les deux prédécesseurs du ministre ont toujours répondu que c'était impossible à cause des restrictions. Nous constatons maintenant que dans la circonscription de Scarborough-Ouest, 355 domiciles sont desservis par un nouveau circuit postal, à la demande d'un député libéral. Le ministre des Postes pourrait-il dire à la Chambre à quel moment on dotera les autres grands centres urbains des circuits postaux supplémentaires dont ils ont besoin?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je dois à regret faire remarquer au député que sa question est la reprise textuelle d'une autre question posée précédemment et à laquelle on a répondu.

\* \* \*

### LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

#### LE PROJET DE LA RIVIÈRE ROSEAU—LA VIOLATION DU TRAITÉ DES EAUX LIMITOPHES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

**M. Jake Epp (Provencher):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le gouvernement du Manitoba est d'avis que le projet de la rivière Roseau nuira à cette province, tandis que le gouverneur du Minnesota a réitéré son appui à ce projet. Il s'efforce d'ailleurs d'obtenir des fonds supplémentaires au Congrès pour le financer. Le gouvernement appuie-t-il encore le Manitoba qui maintient que le projet de la rivière Roseau contrevient à l'article 4 du Traité des eaux limitrophes internationales?

*Privilège—L'hon. M. Lambert*

**L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, je préfère ne pas répondre à cette question avant au moins 24 heures. J'ai rencontré ce matin le ministre manitobain responsable et nous avons eu un entretien préliminaire. Dès que la période de questions sera terminée, je le rencontrerai au Centre des Conférences pour discuter de ces questions. Je serai donc plus à même de donner des précisions demain ou après-demain.

\* \* \*

### QUESTION DE PRIVILÈGE

#### M. LAMBERT (EDMONTON-OUEST)—LA COLLINE DU PARLEMENT—L'UTILISATION DES INSTALLATIONS POUR LE CONGRÈS DU PARTI LIBÉRAL

**M. l'Orateur:** Certaines choses sont restées en suspens depuis mercredi dernier à l'égard d'une question de privilège soulevée par le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert). Il serait peut-être bon de rappeler brièvement les circonstances.

La motion concernait l'utilisation des édifices du Parlement pour une réception donnée à l'occasion du congrès national du parti libéral du Canada qui doit avoir lieu dans quelques jours. Comme je l'ai déjà dit à la Chambre, il y a plusieurs mois, on m'a présenté une demande, comme le veut l'usage, en vue d'utiliser nos locaux à cette fin.

Depuis deux ou trois ans, j'ai eu souvent l'occasion de discuter avec des représentants de tous les partis représentés à la Chambre de la politique qu'il convient d'adopter pour l'utilisation de ces bâtiments. Il y a quelque temps, j'ai établi une politique visant à concilier les intérêts en jeu. En effet, les représentants élus doivent pouvoir utiliser ces bâtiments pour accueillir leurs électeurs et d'autres visiteurs, car il s'agit là d'un aspect parfaitement légitime de notre rôle de député. Les locaux doivent donc être utilisés à cette fin et il y a aussi d'autres conditions à remplir car il s'agit de locaux parlementaires et non commerciaux. Ils ne sont pas destinés à des manifestations pour lesquelles il convient de s'adresser à l'entreprise commerciale. Toutes les réceptions qui sont données dans nos édifices doivent avoir un lien avec nos fonctions parlementaires et respecter certaines conditions afin de ne pas nuire à la respectabilité des lieux.

Quand j'ai reçu la demande en ce sens, je me suis livré à une étude des précédents et des circonstances. J'ai accordé mon autorisation, car j'estimais que cette demande se conformait aux principes établis et j'ai examiné les locaux qui convenaient à l'ampleur de cette réception. J'avais étudié les précédents concernant l'utilisation de la galerie d'honneur qui, en plus de la pièce de la Confédération à l'édifice de l'ouest, se prêtait certainement à une réception de cette taille. Après quoi, comme je l'ai dit, j'ai accordé mon autorisation.